



Galerie de sécurité de 8,20 mètres au Fréjus l'Etat envisage son ouverture à la circulation

Cette fois-ci, le doute n'est plus permis, l'Etat français envisage bien d'ouvrir la future galerie d'évacuation du Fréjus à la circulation routière, "pour des raisons de sécurité". Lors d'un récent entretien au Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables (MEDAD), les représentants de l'Association pour le Respect du Site du Mont-Blanc (ARSMB) ont appris que le gouvernement n'excluait pas de transformer la galerie de sécurité en projet, en une voie de circulation, avec une file dans chaque tube.

Jusqu'ici, l'argument officiel affirmait que ce tube ne serait pas ouvert à la circulation et qu'une galerie de 8,20 m de diamètre était nécessaire pour le croisement des véhicules de secours. Fin 2007, la SFTRF, société concessionnaire du tunnel du Fréjus, expliquait lors de l'enquête publique sur la galerie: "ce sera bien une galerie de sécurité, nous n'avons pas besoin d'un deuxième tunnel de circulation".

La révélation gouvernementale confirme ce que les associations dénoncent depuis longtemps : **la construction d'une galerie de sécurité sur-dimensionnée (8,20 m de large au lieu des 4,80 m initialement prévus) est une façon détournée de doubler le tunnel routier du Fréjus**. L'alibi de la sécurité a été choisi afin de tromper l'opinion publique, de ne pas éveiller d'opposition et de détourner les accords pris, tels que la Convention Alpine*. Or, le diamètre d'une galerie détermine clairement son usage. "8,20 m c'est pour la circulation, 4,80 m pour la sécurité", explique Philippe Delhomme, de l'association Réagir !

Pourquoi une opposition associative unanime contre cette galerie trop large ? Parce que la construction de ce deuxième tube au Fréjus démontrerait que la politique du tout-routier reste dominante sur le terrain, malgré les discours et les effets d'annonce en faveur de l'environnement, du climat et du développement durable.

Contacts Presse

Vivre en Maurienne	Annie Collombet	04 79 56 57 40	
Réagir !	André Champion	04 79 56 86 47	
	Philippe Delhomme	06 87 36 15 93	
ARSMB	Jean-Pierre Comeliau	06 26 39 31 78	www.arsmb.com
ITE	Anne Lassman-Trappier	0870 444 923	www.ite-euro.com

*Convention Alpine: Protocole Transport, article 11:

"Les Parties contractantes s'abstiennent de construire de nouvelles routes à grand débit pour le trafic transalpin".

<http://www.conventionalpine.org>